

## RAPPORT DE LA SESSION D'ÉTÉ 2016

Le Conseil des Etats a accepté la ratification du protocole croate sous conditions, lesquelles lui ont été accordées.

L'extension de la libre circulation à la Croatie doit maintenant être traitée dans le cadre de l'article 121a de la Constitution.

*Les objets importants pour la politique européenne suisse de la session d'hiver ont été commentés dans l'[Infoparlement](#) du Nomes. Dans le présent rapport, nous vous soumettons les décisions prises lors de cette session.*

### Rétrospective de la session

En mars dernier, le secrétaire d'Etat Mario Gattiker a ratifié le protocole avec la Croatie. Toutefois, tant que le Parlement n'avait pas donné au Conseil fédéral le mandat de le ratifier, cela ne représentait qu'une démonstration des bonnes intentions de la Suisse envers l'UE. Lors de la session spéciale du Conseil national en avril, ce dernier avait donné son feu vert pour la ratification du protocole.

### Session d'été 2016

#### Mandat sur la Croatie adopté

Le Parlement cherche depuis l'acceptation de l'initiative dite « contre l'immigration de masse » à traiter de manière juridiquement conforme l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie, membre depuis 2013 de l'UE. Ce n'est qu'après de nombreux va-et-vient entre les deux Chambres du Parlement que le mandat de ratification du protocole avec la Croatie a été accordé au Conseil fédéral. Ainsi, les Croates disposeront des mêmes droits à la libre circulation des personnes (après une éventuelle période de transition avec des quotas) que les citoyens des 27 autres Etats membres.

Le Conseil des Etats a souhaité que le mandat accordé au Conseil fédéral soit accompagné d'une condition. Ainsi, la signature du Protocole avec la Croatie n'aura lieu que « si une réglementation sur la gestion de l'immigration compatible avec la Constitution est établie avec l'Union européenne ». Avec cette condition, le Parlement demande ainsi au Conseil fédéral de régler les problèmes posés par la question de l'initiative dite « contre l'immigration de masse », soit la compatibilité de l'ordre juridique avec la libre circulation des personnes (Bilatérales I). Ce n'est que quand cela sera fait que le Parlement souhaite que l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie soit ratifiée et permette ainsi de sauvegarder la participation suisse aux programmes de recherche européens.

#### Moments de crise complexes

L'accord avec la Croatie devra être signé avant février 2017 sous peine de voir la Suisse menacée d'exclusion du programme européen de recherche Horizon 2020. En outre, si elle ne le fait pas, la Suisse devra alors s'attendre à d'autres mesures de rétorsion en réponse à la discrimination des citoyens croates. La Suisse deviendrait alors définitivement un pays tiers dans un domaine qui est essentiel pour elle.

Cependant, cela implique aussi que la stratégie du Conseil fédéral qui vise à trouver une solution de consensus avec la Commission européenne pour la mise en œuvre de l'initiative soit couronnée de succès. Toutefois, aucun référendum ne devrait être saisi contre la décision parlementaire concernant la Croatie, ce qui aidera le Conseil fédéral. Et ce jusqu'à la fin du délai de mise en œuvre qui arrive à échéance dans huit mois à peine.

### Conclusion du Nomes

Le Parlement a désormais rendu sa décision et donné au Conseil fédéral des lignes directrices précises. Reste à voir si la demande du Conseil des Etats et le nouveau paquet de négociations qui englobe la Croatie et l'initiative « contre l'immigration de masse » sont conciliables ou si la tâche ne se révélera pas trop complexe, voire impossible à réaliser. Il faut espérer que la position du Parlement permettra de sauver l'accord sur les échanges et la recherche avec l'UE. Il est indiscutable aussi qu'un Brexit aura des conséquences très négatives pour la Suisse.

### Perspective pour la session d'automne 2016

Faire une prévision réaliste des événements des prochains mois alors que nous nous trouvons à quelques jours du référendum britannique sur le Brexit est impossible. Les prochains développements de la politique européenne suisse dépendront des résultats du 23 juin. Le Conseil fédéral a maintenant un mandat clair d'une mise en œuvre pro-européenne.